

COMMUNE DE POUNGY

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N°56 DU MERCREDI 7 JANVIER 2026

Présents : Annie MARCELOT, Régine CHAMOT, Dundee VALOT, Hervé PHILIPPE, Nathalie COLLET, Marie CHAUCHAIX, Guillaume NORBERT, Gilles RAVACHE, Bruno CHAUCHAIX, LEBLANC Eric

Excusés : Olivier CHAMOT (Procuration à Régine CHAMOT)

Absents : Dylan EMONIN

Votants : 11

La séance est ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Régine Chamot

1) Nomination d'un secrétaire de séance : Régine Chamot

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal N° 55 du mercredi 3 décembre 2025 : approuvé à l'unanimité

3) Délibérations

DEL – 01072026 - 294 : Régie des eaux gessiennes : Augmentation du pompage de l'eau potable à Pougny : Avis suite aux études d'impact.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que par lettre du 2 décembre 2026, madame la Préfète demande à chaque maire des communes concernées par le passage de la nouvelle canalisation, un avis sur les études d'impact réalisées sur demande en 2021 concernant le projet d'augmentation du volume de pompage de l'eau potable au champ captant de Pougny et du raccordement au réseau du centre gessien par la pose d'une nouvelle canalisation.

Le projet piloté par la Régie des Eaux Gessiennes créée en 2018 par la communauté d'agglomérations du Pays de Gex dont Pougny est membre, consiste à raccorder par une nouvelle canalisation de diamètre supérieur, la station de pompage du champ captant de Pougny vers le centre du Pays de Gex de façon à pouvoir mieux sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du Pays de Gex. La Régie achète en ce moment un volume très important d'eau au SITSE suisse qui pompe l'eau du lac. Ce qui devait être un appoint en cas de besoin, devient une ressource permanente à un coût élevé du fait de la monnaie suisse forte et par ailleurs la qualité de l'eau potable tirée du lac s'est dégradée. Le champ captant de Pougny est dans la zone des marais de l'Etournel et pompe en fait les eaux du bassin versant du Jura. La qualité de l'eau pompée est bonne.

La quantité supplémentaire du volume d'eau à pomper dans le champ captant de Pougny est important on passerait d'environ 900 m³ par jour à 6 000 m³ voire 9000 m³. Or il est absolument crucial de maintenir des zones humides qui régénèrent l'eau, de ne pas dégrader la faune et la flore assez remarquable dans cette zone. Cette zone humide n'est pas complètement naturelle. Elle a été accentuée par l'abandon des gravières d'extraction et la présence du barrage de Génissiat qui influence la hauteur d'eau jusqu'en aval de la zone du champ captant.

Les études environnementales et d'impact effectuées sont détaillées et comportent des centaines de pages. Le conseil municipal en a pris connaissance. D'abord l'effet serait peu important pour un volume d'eau jusqu'à 9 000 m³ par jour. Seul environ 1 ha serait touché par une baisse de niveau de l'eau.

Ensuite il est prévu des mesures compensatoires sur le site même, c'est-à-dire là où elles seront directement plus efficaces. Le suivi piézométrique est garanti. Il est recommandé un prélèvement d'octobre à mai de maximum 6000m³

par jour et de 9 000 m³ par jour de juin à septembre pour préserver certains arbres. Enfin les essais ont montré une recharge particulièrement rapide de la nappe même à 12 000 m³ par jour de l'ordre de 72 heures. Il est clair, pour la commune de Pougny, que cette augmentation du volume pompé doit, par ailleurs, être accompagné de mesures contraignantes dans le nouveau PLUiH pour favoriser les économies d'eau potable et l'utilisation des eaux pluviales ou usées. Par ailleurs, les travaux, puis le suivi du pompage va entraîner un passage plus important de véhicules et d'engins pour accéder au site. La commune de Pougny estime que l'entretien des voies d'accès devra être pris en charge par la Régie des Eaux.

Une enquête publique sera réalisée courant 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le projet de la Régie des Eaux Gessiennes et donne un avis favorable suite aux études d'impact effectuées sur le site de l'Etournel.
- Demande que les mesures de niveau de la nappe soient bien mises en œuvre et les appareils régulièrement entretenus
- Demande à la Régie des Eaux la prise en charge de l'entretien de la route d'accès depuis le début de la Rue de la Pierre jusqu'à la station de pompage
- Demande à Pays de Gex Agglo d'intégrer dans la révision du PLUiH des mesures contraignantes pour favoriser les économies d'eau potable et l'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées
- Autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Accepté par 11 voix pour 0 contre et 0 abstentions

DEL – 07012026 - 295 : Formation du personnel

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que notre agent technique a la volonté de suivre trois modules de formation qualifiante : électricité, plomberie et bricolage divers, répartis sur trois mois, à raison de quatre semaines au total, précédées par un travail théorique personnel.

La commune bénéficierait de ses qualifications et pourrait ainsi répondre mieux aux besoins de petites réparations diverses qui sont très importantes dans la commune.

Pour cela le conseil peut délibérer, et ce sera valable pour tous les agents qui le désirent dans la limité d'un intérêt réel pour la commune, au cas par cas.

Après avis du centre de gestion, il est possible que la commune prenne en charge selon différentes modalités :

- Prendre en charge l'intégralité des frais pédagogiques liés au coût de la formation
 - Prendre en charge une partie des frais pédagogiques de la formation, dans la limite du plafond fixé par délibération.
- S'agissant des frais de déplacement, la collectivité peut décider de :
- Ne pas prendre en charge les frais de déplacement liés à la formation
 - Prendre en charge l'intégralité des frais de déplacement liés à la formation
 - Prendre en charge une partie des frais de déplacement liés à la formation, dans la limite du plafond fixé par délibération.
- L'agent peut aussi mobiliser son compte personnel de formation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ⇒ Décide de prendre en charge les frais pédagogiques d'une formation qualifiante présentant un fort intérêt communal, reconnue par l'Etat ou publique, d'une durée d'au moins trois semaines jusqu'à hauteur de 4000€.
- ⇒ Décide de prendre en charge les frais de déplacement de l'agent en totalité, dans un rayon n'excédant pas 200 km de Pougny et les frais d'hébergement jusqu'à hauteur de 50 euros par jour.
- ⇒ Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Accepté par 11 voix pour 0 contre et 0 abstentions

DEL -07012026 - 296 : Autorisation de souscrire d'un prêt court terme

Madame la Maire rappelle que la construction de la salle polyvalente représente un investissement estimé à 2 500 000 € TTC. D'ores et déjà plus de 1 800 000 € ont été budgétisés pour cette opération. La commune a obtenu 430 000 € de subventions de l'État, la Région et le Département. En outre la commune percevra le FCTVA pour un montant prévisible de plus de 400 000 €. Les versements des subventions et du FCTVA interviendront, pour l'essentiel, au mieux en 2027, voire en 2028.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de recourir à un emprunt de court terme de 500 000 € utilisable pour couvrir les dépenses de la construction le temps de percevoir les recettes attendues.

Accepté par 11 voix pour 0 contre et 0 abstentions

DEL – 07012026 - 297 : Vente d'un Bungalow sanitaire : Vente d'un module situé au terrain de rugby

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Pougny a acheté le 28/02/2019 deux LOCAMODUL, installés à proximité du terrain de sport de Pougny

- Un d'une surface de 6,00 x 2,40m (6 douches) au prix de 15 000 €
- Un d'une surface de 5,00 x 2,40m (WC-Urinoir-Lavabo) au prix de 11 000 €

Ces derniers ne sont plus utilisés et ne le seront plus suite à la construction de la nouvelle salle multifonction.

Il est proposé de les mettre en vente, ensemble ou séparément. Le parc de loisirs Karaez Adrenaline dans le Finistère - 1 Kerniguez 29270 CARHAIX PLOGUER - s'est rapproché des services de la mairie pour acquérir le Locamodul WC-Urinoir-Lavabo au prix de 5 000,00 €.

Vente acceptée par 11 voix pour 0 contre et 0 abstentions

4) Divers :

- Suivi des travaux salle multifonction. Début des travaux fin novembre : RAS.
- Elagage effectué par l'ETA Lyard et abattage d'arbres jugés dangereux.
- Procès en appel de la construction illicite de M. Cojocaru. Le délibéré sera reçu le 11 février : destruction du bâti, remise en état du terrain dans un délai qui sera fixé à cette occasion assortie d'une astreinte financière si les conditions requises ne seraient pas remplies.
- Demande d'une licence de taxi de la part de M. Zermati. Malgré l'avis défavorable de la sous-préfecture, le conseil décide d'autoriser la licence, de la domicilier à la Mairie, dans l'intérêt communal et local. Un arrêté sera pris à cet effet.
- SIEA : Hervé Philippe interroge sur les délais d'intervention du syndicat. Quatre mois sans éclairage pendant la période hivernale dans des secteurs clefs (chemin de l'Annaz, Fruitière, route du Barrage, passage à niveau, cimetière). Demande à obtenir une réponse écrite pour fixer l'agenda de fin des travaux dans un délai rapide.
- Volets de la mairie à repeindre. Travail à effectuer par les agents techniques. Madame la Maire se renseigne auprès de Mme Zanette sur les coloris possibles.
- Sources de Pougny : pour revenir sur la problématique de l'eau, Régine Chamot rappelle que Pougny possède des sources sises à Collonges et qu'il serait peut-être opportun de ne pas les laisser à l'abandon et de maintenir un minimum d'entretien.

Séance levée à 20h15.



La secrétaire de séance, Régine Chamot

La Maire, Annie Marcelot

